



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

Droit Notarial

UE1 droit de la famille
(Cours de Monsieur NICOD)

4 septembre 2015

9h - 12h

Code civil autorisé.

Année universitaire 2014-2015

Session 2

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Traitez l'un des deux sujets au choix :

Sujet n°1 - Commentaire de l'article 896 du Code civil : « *La disposition par laquelle une personne est chargée de conserver et de rendre à un tiers ne produit effet que dans le cas où elle est autorisée par la loi* ».

Ou

Sujet n°2 – Dissertation : *La transmission de patrimoine des grands-parents à leurs petits-enfants.*